no 10/hiver 2012 - Journal du Centre Suisses-Immigrés

Centre Suisses-Immigrés

MIGRATION ET PRÉCARITÉ

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.
Il a pour objectifs de:

- Soutenir les migrants dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles ils se trouvent confrontés;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre citoyens d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.
Il est également soutenu par la *Loterie Romande*.
La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.
Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons:
CCP 19 - 14927 - 3

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

Le devoir de rester migrant

Madeline Heiniger

Au début des années 80, un groupe de Valaisans et Valaisannes se mobilise pour défendre les droits des travailleurs immigrés et l'Association du Centre Suisses Immigrés est officiellement constituée en 1984… Remarquez que l'on utilisait le terme «immigrés», qui sous-entend que l'on s'est installé dans le pays de la destination. Aujourd'hui, on parle bien plus souvent de «migrants» que «d'immigrés»: faudrait-il renommer l'association pour s'ajuster au vocabulaire actuel?

Les immigrés étaient venus d'un autre pays afin de travailler et vivre chez nous, comme nous, Suisses, avions émigré autrefois dans d'autres continents pour y survivre. Le migrant d'aujourd'hui est de passage. Il a quitté le monde qu'il connaissait avec un projet migratoire: survivre au danger, à la persécution ou à la misère. Mais en réalité, depuis son départ, il est en migration, peut-être arrivé en Italie, puis ayant traversé la frontière vers la Suisse, renvoyé en Italie. Ou il est en attente de papiers pendant des années, assis entre deux chaises, voire interdit de travail, à l'aide d'urgence. La valise reste à portée de main. Il fait escale. N'appartenant déjà plus au monde qu'il a quitté ni à celui qu'il a rejoint.

Qu'ils soient requérants d'asile, en attente d'une réponse depuis plusieurs années, NEM, déboutés, admis provisoirement, ou même réfugiés reconnus, ou même encore travailleurs de l'EEE, les voici étiquetés du nom de *migrants*. Nombreux sont ceux qui demeureront des migrants toute leur vie peut-être… car il semble qu'un regard suspicieux et la lourdeur de nos procédures soient efficaces pour empêcher que naisse le sentiment d'appartenir au pays dit d'accueil, au terme de trop nombreux deuils et pertes de sens. «Le désir d'intégration à une société dépend aussi de sa reconnaissance à notre égard», nous dit Jean-Claude Métraux[1].

L'équipe du CSI est souvent témoin de l'impact négatif et destructeur des nombreux obstacles parfois infranchissables qui se présentent sur le chemin de la migration. Le CSI ne changera pas de nom. Mais c'est un lieu où la rencontre est possible et un espace où le récit de vie peut se dire de personne à personne.

[1] *La migration comme métaphore, éd.* La Dispute, Paris, 2011, p.76

«L'homme que l'on côtoie est toujours plus dense que ce que l'on perçoit»

Alexandre Jollien

Sommaire

01 Edito: Le devoir de rester migrant

02 Entre deux mondes, une incertitude nuisible

03 Précarité des requérants d'asile

04 Ces lois qui accroissent la précarité

05 Les 5 NON du référendum

06 Du migrant au migrerrant

07 La précarité, une arme de destruction massive

Le Comité du CSI

Présidente:
Françoise Jacquemettaz

Membres:
Christiane Antille
François-Xavier Attinger
Olivier Delévaux
Catherine Ferrari
Madeline Heiniger
Daniel Kiros
Geneviève Lévine
Juan Pallara
Marc Sermier
Sonia Z'Graggen

Rédaction:
Madeline Heiniger et Geneviève Lévine

Mise en page:
Marie-Paule Zufferey

Entre deux mondes, une incertitude nuisible

Françoise Jacquemettaz, présidente CSI

Le couple A. est arrivé en Suisse le 1er mai 2001, date à laquelle il a déposé une demande d'asile. Par un arrêt du 29 juin 2009, cette requête a été définitivement rejetée par le Tribunal administratif fédéral (TAF). Dans l'intervalle, trois enfants étaient nés dans notre pays, Yara et Wissam, le 5 août 2004 et Mira le 15 avril 2008.
Sommé par les autorités cantonales chargées de l'exécution de la mesure de renvoi d'effectuer les démarches utiles permettant le rapatriement de sa famille en Cisjordanie, Monsieur A. s'est rendu auprès de la Délégation générale de Palestine à Berne afin de lui faire part de sa situation. Cette dernière lui a remis un document officiel dont le contenu indique clairement qu'un retour en Cisjordanie s'avère impossible. En effet, selon les accords d'Oslo entre l'Autorité palestinienne et Israël, les réfugiés palestiniens et les membres de la diaspora ne peuvent obtenir une carte d'identité palestinienne qui leur permettrait de vivre ou de retourner dans les territoires se trouvant sous l'autorité palestinienne.
En septembre 2009, en regard du document établi par la Délégation générale de la Palestine en Suisse, nous avons déposé une demande de reconsidération de la mesure de renvoi, celui-ci se heurtant de manière évidente à un obstacle d'ordre technique et pratique. Depuis l'introduction de notre requête, voilà plus de trois ans aujourd'hui, la famille vit dans la précarité la plus totale puisque réduite à la seule aide d'urgence.
À cela s'ajoute l'interdiction faite à Monsieur A. d'exercer une activité rémunérée. Ce qui s'avère être, à notre avis, un non-sens dans la mesure où il aurait à plusieurs reprises trouvé un emploi, notamment dans sa profession, soit celle d'expert en tapis d'Orient. Cela lui aurait permis d'entretenir sa famille, par conséquent de ne pas émarger à l'assistance durant de longues années. L'on peut également souligner que le manque de détermination de l'Office fédéral des migrations (ODM) prétérite de manière durable l'état de santé psychique du couple ainsi que l'avenir de trois enfants nés en Suisse, des jumeaux âgés de huit ans et une fillette de quatre ans.
Pour surplus, nous dirons que Monsieur A. et son épouse totalisent un séjour en Suisse de plus onze ans et que le TAF s'est déterminé de manière définitive sur sa requête de protection en juin 2009, soit huit ans après son dépôt.
Des cas tels que celui-ci ne sont pas isolés. L'on remarque que lorsque les demandeurs d'asile viennent de pays troublés par des situations de violence ou de quasi guerre civile, comme par exemple l'Afghanistan, l'Iran ou la Syrie, l'ODM ou le TAF tardent à rendre des décisions. Il semble que l'on attende une amélioration du climat politique pour pouvoir, à dessein, renvoyer les ressortissants de ce pays. Il en va de même pour les mineurs non accompagnés. Pratiquement plus aucune audition fédérale n'est agendée. On attend qu'ils franchissent leurs dix-huit ans pour déclarer que majeurs, jeunes et en bonne santé, ils peuvent retourner dans leur pays respectif.

Précarité des requérants d'asile[1]

Sœur Marie-Rose Genoud

Novembre 2012. Voilà quatre ans que Adem et Zina sont arrivés en Suisse, avec un bébé, couple mixte Irak et Kurde d'Irak. Aucune réponse à leur demande d'asile.

«Maintenant deux autres enfants sont nés. Nous avons suivi les cours de français. J'ai longtemps participé aux programmes d'occupation. Nous sommes bien intégrés. Pourtant, avec un livret N, impossible d'entreprendre une formation reconnue. Impossible de nous projeter dans l'avenir. Mes recherches d'emploi sont demeurées vaines. C'est dur. Nous sommes fatigués d'attendre. La peur du renvoi nous tenaille. Les souvenirs traumatisants du passé remontent à la surface. Seule la vie de nos trois filles, leur éducation, leur épanouissement, nous forcent à lutter contre cette détresse envahissante qui plombe notre moral.»

Martha, Ethiopienne, est en Suisse depuis dix-sept ans. Elancée, le regard profond, la tête entourée d'un bandeau, elle m'accueille dans son modeste studio. Je m'arrête devant la photo de son père. Il est mort sans qu'elle ait pu le revoir.

«J'ai dû, le cœur brisé, fuir mon pays, m'éloigner de ma famille. Je me souviens avec gratitude du Foyer franciscain à Saint-Maurice où j'ai pu travailler. Puis j'ai subi des maux de tête de plus en plus violents. Pendant quinze ans, on a tenté en vain de me soigner avec des médicaments. Or, en janvier, on découvre une tumeur et j'ai été opérée au CHUV. Aujourd'hui, mon médecin atteste que je suis en état de travailler. Mais ça fait cinq ans qu'on a réduit l'aide sociale et pris tous mes papiers. Comment trouver du travail? Je récolte chaque jour des réponses négatives. Mon réconfort, c'est la prière. L'église paroissiale est proche. Je m'assieds là un moment. Puis je reprends ma route, pacifiée.»

La grande famille Abdurahman, Kurde de Syrie, présente depuis novembre 2007, avait reçu l'ordre de quitter la Suisse pour la mi-décembre 2010. Elle a fait recours.

«Nous avons été déboutés, donc privés de papiers, condamnés à demander l'aide d'urgence. Notre aîné avait trouvé une place d'apprentissage et a dû y renoncer: difficile à vivre pour un adolescent. Nous avons cependant traversé ensemble, avec dignité, cette période de désarroi total. Enfin, après plus de quatre ans d'angoisse, bonne nouvelle: les autorités suisses ont reconnu les sérieux motifs de notre demande d'asile. Le permis de «réfugié», tant attendu, nous a été octroyé, en janvier 2012.»

En Erythrée, hommes et femmes sont mobilisés dans des conditions effroyables. Aux rescapés de cet enfer, la Suisse accorde le statut de réfugié. Encore faut-il qu'ils puissent fournir des preuves de leur militarisation. Et ce n'est qu'au bout des vérifications et avec ce statut qu'ils peuvent entreprendre les difficiles démarches de regroupement familial.

«Yrkabel était enceinte lorsqu'elle a pu échapper à l'embrigadement militaire. Elle et sa fille Rahel ont obtenu une admission provisoire humanitaire. La mère a trimé pour trouver du travail, des nettoyages ici et là. Des voisins l'ont aidée, ils ont soutenu Rahel dans ses tâches scolaires. Et un jour, dix ans plus tard, bouleversement et bonheur. Dawit, le mari tant attendu, le père inconnu, arrive en Suisse, et obtient le statut de réfugié pour lui et les siens.
Simret était soldat, comme tant d'autres femmes. Une photo la montre une arme à la main. Elle s'est enfuie sans avoir pu être accompagnée de ses quatre enfants. Elle n'a qu'un désir, les faire venir, les serrer dans ses bras. Elle est exaucée pour Nazret, une belle jeune fille de seize ans. Maintenant, Simret attend encore, mains jointes, les trois autres qui manquent: Isayas, Yordanos et Noah.»

Pour répondre à la prière de l'humanité souffrante, Dieu n'a que nous, chacun de nous.

Attendre. Tendre vers. Vers une réponse, un secours, une présence. Attendre pendant des jours, des mois, des années. Guetter avec angoisse le passage du facteur. Décacheter une enveloppe en tremblant. Au moindre bruit nocturne, craindre la cohorte de policiers qui se déploient aux alentours et enfoncent la porte pour saisir parents et enfants dans leur sommeil et les renvoyer là-bas, d'où ils sont venus. Etat de précarité. Ce mot, étymologiquement, s'apparente à la prière. Le verbe prier vient du bas latin «precare».
Dans l'extrême détresse, l'homme implore le ciel. «Dieu est Amour. Allah Mahabba. Qu'il vienne à notre secours! Amen. Inch'Allah».

[1] Ces récits utilisent des prénoms d'emprunt

Ces lois qui accroissent la précarité

Madeline Heiniger, rédactrice

Le CSI poursuit son important travail autour de l'intégration: 260 adultes suivent les cours de français dans ses locaux, un cours d'information sur la vie en Suisse est donné régulièrement et l'Accompagnement Mère-enfant est présent dans les écoles de plusieurs communes.

La permanence juridique et sociale est l'autre volet de son travail. Au cours des entretiens à l'écoute des migrants, nombre de situations qui sont exposées parlent d'incertitude, d'insécurité et de précarité. Or si l'accent est mis sur l'intégration dans nos lois et que d'importants moyens financiers sont attribués par la Confédération à cette tâche menée par les collectivités et associations locales, pour un certain nombre, ces mêmes lois semblent aller dans le sens contraire.
En effet, parmi les 17'000 personnes (fin 2011) en procédure d'asile, des familles peuvent rester pendant des années en Suisse sans savoir quelle sera l'issue de leurs démarches, et si elles pourront finalement s'y installer. S'intégrer, oui. Mais avec une épée de Damoclès sur la tête, l'insécurité ressentie laissera des traces durables. En Valais, plusieurs familles sont là depuis plus de cinq ans, voire une dizaine d'années, et se trouvent toujours dans l'attente d'une réponse de l'ODM suite à une demande d'asile. Elles ont appris la langue, les parents travaillent, les enfants sont scolarisés mais l'absence de statut les maintient dans l'insécurité. En constatant leur intégration, le canton aurait la possibilité de demander à l'ODM un permis B humanitaire qui leur permettrait de développer enfin une appartenance sereine à leur pays d'accueil.
Les personnes au bénéfice d'un permis F, soit d'une admission provisoire, étaient au nombre de 23'000 en Suisse, fin 2011. C'est donc un statut important de notre politique d'asile, mais qui comporte des aspects très contradictoires. En effet, 10'000 d'entre elles sont en Suisse depuis plus de sept ans! Avec une admission provisoire, on a reconnu leur besoin de protection car le renvoi dans leur pays d'origine comporte des risques vitaux liés à la guerre et autres violences graves. Mais on ne leur accorde pas le statut de réfugié. Le temporaire tend donc à s'allonger sur plusieurs années et l'on demande à cette population de s'intégrer, sans pour autant reconnaître l'impact du provisoire en terme d'instabilité psychologique et sociale. Les personnes finiront souvent par s'installer définitivement en Suisse, tout en ayant vécu des années dans la précarité de leur statut incertain.
Ce ne sont là que quelques aspects de ces contradictions, mais nous pouvons nous demander si notre gestion de l'asile n'inflige pas autant de sévices qu'elle n'en soulage. «Les rescapés de la misère n'arrivent souvent que le jour où l'obtention d'un permis de séjour offre une terre à leur survie.» nous dit encore Jean-Claude Métraux[1]. En attendant, dans quel no man's land doivent-ils vivre?

[1] Ibid., p.65

REFERENDUM
Convictions, résistance ou craintes

Une récolte de signatures est en cours afin de lancer le référendum «STOP aux mesures urgentes de la loi sur l'asile». Ces modifications urgentes ont été introduites dans la loi sur l'asile (LAsi) le 28 septembre dernier, alors que d'autres sont encore en débat au niveau du Parlement national, poursuivant le durcissement des conditions de l'asile dans le mépris des droits humains, ou au mieux, l'inefficacité.
Parmi les personnes opposées à ces mesures, beaucoup soutiennent activement le référendum, convaincues de devoir résister contre cette nouvelle attaque du droit d'asile. D'autres craignent de faire le lit d'une nouvelle campagne xénophobe et de débats nauséabonds, pour finalement perdre la votation, et préfèrent s'abstenir.
Certes, on rame depuis longtemps à contre-courant dans les milieux de défense du droit d'asile, et parfois la lassitude prend le dessus. Les messages assénés régulièrement par la droite dure forgent les préjugés de la population et il est difficile de faire reconnaître, dans la désinformation ambiante, la réalité tragique des personnes échouées dans notre pays à la recherche d'un refuge et d'une protection.
Cependant, la résistance contre les abus (parlons de ceux-ci aussi !) de notre politique d'asile et de la façon d'appliquer les lois permet, ici et là, pour l'un ou pour l'autre, sur un article de loi ou par une mise en lumière médiatique, de limiter les dégâts, d'obtenir une petite victoire ou simplement de questionner sur le sens de la dignité humaine.
«Se priver d'une campagne, d'un débat, d'une tribune pour dénoncer la dérive des valeurs humanistes, c'est prendre le risque de perdre son âme» conclut Anne-Catherine Ménetrey-Savary à la fin d'un article paru dans le Courrier (31.10.12).

LES 5 «NON» DU REFERENDUM

NON à la suppression des procédures d'asile dans les ambassades

Actuellement, les demandes d'asile déposées à l'ambassade, dans le pays de provenance, par un petit nombre des personnes les plus menacées, évitent des migrations illégales de plus en plus dangereuses: des milliers de personnes meurent de noyade ou sont à la merci des réseaux criminels qui contrôlent les routes migratoires. De plus l'analyse du dossier à l'étranger évite de coûteux et inhumains renvois en cas de refus de la Suisse.

NON à la suppression de la désertion comme motif d'asile

Cette mesure vise principalement les demandeurs d'asile érythréens, qui forment l'un des principaux groupes de réfugiés reconnus en Suisse.
Or l'Erythrée est une dictature impitoyable où le service militaire obligatoire est de durée illimitée pour les femmes et les hommes. Les déserteurs sont considérés comme des opposants politiques et couramment torturés.
La Suisse serait le premier pays européens à introduite une telle disposition dans sa loi. De plus, aucun afflux particulier n'exige une mesure urgente!

NON aux centres spécifiques pour «récalcitrants»

Dans ce cas, la loi sur l'asile, qui devrait être destinée à la protection de réfugiés, est détournée de son but pour gérer l'immigration. Or, un criminel qui commet un délit doit être jugé en fonction de normes pénales, et une personne qui refuse de collaborer à son renvoi est sanctionnée par une détention administrative contrôlée par un juge.
N'inscrivons pas dans la loi une nouvelle catégorie de personnes mal définie, «les récalcitrants» et n'ouvrons pas la voie à des «camps d'internement»!

NON à des procédures d'asile qui dérogent à la loi

Le parlement propose de donner «carte blanche» au Conseil fédéral pour expérimenter des procédures tests, en dérogation à la loi sur l'asile. Or la première mesure test annoncée – réduire le délai de recours de 30 à 10 jours – place un requérant d'asile ignorant de notre langue et de nos lois, dans l'impossibilité de recourir à temps. Gagner à ce prix 20 jours sur des procédures qui en durent 300 n'a aucun sens.

NON: ces mesures ne sont pas urgentes et les droits populaires bafoués

Leur donner un caractère urgent a pour effet de suspendre, notamment, les effets d'un référendum qui ne peut empêcher leur entrée en vigueur, mais permet uniquement d'y mettre un terme un an après, en cas de refus du peuple. Or rien ne justifie le recours à la clause d'urgence dans la situation actuelle.

Les feuilles de signature peuvent être téléchargées sur le site: **www.stopexclusion.ch** *et renvoyées au plus vite à l'adresse figurant au bas de la feuille.*

Le temps de récolte des signatures est très court, le délai référendaire expirant au 17 janvier 2013!

Schengen: du migrant au migrerrant

Geneviève Lévine

Qui sont-ils? Les migrants non-européens, damnés de l'Europe du XXI[e] siècle, les migrerrants, ainsi que les nomme un militant dans le livre de Haydée Sabéran «Ceux qui passent». Les «dublinés»[1] que le CSI connaît bien.
L'espace Schengen, synonyme de libre circulation, a aboli certaines frontières: nous passons ainsi en France sans contrôle. La gestion des frontières extérieures de cet espace a par contre contribué à créer une classe de citoyens de seconde zone. Ainsi, pour ceux qui ont pénétré cette citadelle par les points faibles que sont notamment les côtes méditerranéennes, l'univers schengenien risque de se révéler dantesque à bien des égards.
Le grand défi sera de trouver un Etat où il soit possible de demander l'asile. Le renvoi des requérants d'asile d'un pays à l'autre, sorte de ping-pong procédurier et tragique, retarde ou empêche totalement l'expression même de la demande d'asile. «Personne ne m'a demandé pourquoi j'avais quitté mon pays»: un drame quotidien au CSI, une plainte récurrente dans le livre «Ceux qui passent»…

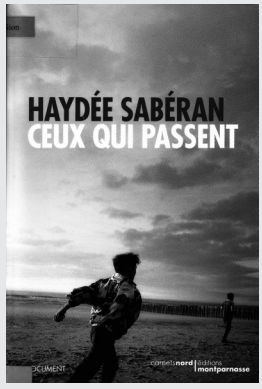

Ceux qui passent

Haydée Sabéran
Editions Carnets Nord, Paris 2012
Le pays par lequel ils entrent en Europe leur fait mauvais accueil, mais leur prend leurs empreintes digitales. Les suivants, au prétexte de ces empreintes, refusent de les accueillir. Commence alors une errance à travers l'Europe faite de boulots au noir dans des conditions proches de l'esclavage, de renvois de pays en pays, de tentatives de faire sa vie quelque part emportées comme un fétu par le vent.

Ceux qui passent: Témoignages dans le Nord de la France

Depuis dix ans, Haydée Sabéran, journaliste à Libération, enquête dans le Pas-De-Calais, traversé par de très nombreux migrerrants cherchant à atteindre l'Angleterre. Elle évoque l'époque du Centre de Sangatte, ouvert suite à un coup de sang de l'abbé Pierre, et refermé trois ans plus tard pour mettre fin à l'«appel d'air». Elle parle de la vie dans la «jungle», des rouages du système, de la solidarité au sein de ce peuple de clandestins et envers lui, des pointes de doigts brûlées pour tromper Eurodac[2], des rencontres répétées avec la mort sous les essieux des camions, dans les containers frigorifiques, entre les wagons des trains…
Ils m'emmènent dans leur campement. Il y a Hassan le soudeur, Soleïman le mécanicien auto, Berhouz l'étudiant en cinéma, Hadi le graphiste, Hamid l'ouvrier, «dubliné» en Bulgarie, Shahram, un caméraman. Il faut traverser un pont à l'entrée de la citadelle, puis descendre sous ce pont, en s'accrochant à un mur en pierre, puis longer la berge dans les hautes herbes et les orties au risque de glisser et de tomber à l'eau. Au bout, une des voûtes de la citadelle, avec un mur au fond. L'entrée de la voûte est condamnée par des barreaux de fer. Un des barreaux a été scié par les précédents occupants, on peut s'y glisser, à condition de ne pas avoir de bedaine. «Les CRS trop gros ne peuvent pas passer», rigole Hassan. Il s'amuse: «Voilà, c'est la propriété familiale.»

Procédure prioritaire, la NEM française

En France, les personnes suspectées de déposer une demande d'asile frauduleuse se voient appliquer la «procédure prioritaire».
En pratique, c'est une demande examinée plus vite, sans les 300 euros de l'allocation temporaire d'attente, sans logement, et bien sûr, sans droit au travail non plus. Bref, la soupe populaire et la clochardisation assurée, s'ils ne trouvent pas du travail au noir et quelqu'un pour les héberger.
Remplacez «procédure prioritaire» par «non-entrée en matière (NEM)» et vous aurez à quelques nuances près la réalité helvétique, véritable usine à précarité. Une précarité extrême, qui n'épargne ni les mineurs ni les familles.

Aucune base de données, aucune stratégie bureaucratique n'enlèvera à l'humain son espoir, c'est le message de ce livre captivant et bouleversant.

[1]L'accord de Dublin régit le traitement des demandes d'asile sur le territoire de Schengen, avec notamment le traitement systématisé des dossiers d'asile, la responsabilité en incombant au premier pays traversé par le migrant. «Dubliné» est un néologisme utilisé dans l'ouvrage.
[2]Base de données regroupant les empreintes digitales des candidats à l'asile.

La précarité, une arme de destruction massive

Catherine Ferrari

Définition officielle de la précarité par l'Etat français:
La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.
Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.

Précarité de guerre
Le destin d'Albina a basculé durant la guerre du Kosovo, en 1999, alors qu'elle terminait sa 3e année de médecine. Elle a vécu les violences de l'armée serbe.
A la fin du conflit, elle vient en Suisse et dépose une demande d'asile.

Précarité de l'attente
Pendant plus d'une année elle attend anxieusement une réponse. Comment se projeter vers l'avenir tant qu'elle ne sait pas ce qu'il adviendra? Sa demande d'asile est rejetée. Elle retourne au Kosovo.

Précarité sociale
Les dix années suivantes, elle survit grâce au soutien de sa famille. L'entraide familiale est une obligation dans la tradition kosovare. Néanmoins on lui fait bien sentir qu'elle représente un poids. Elle souffre de syndrome post-traumatique, elle n'a pas de formation professionnelle et le contexte socio économique du pays ne lui permet pas de trouver du travail. Comment, dans ces conditions, assumer ses responsabilités?

Précarité psychologique
En 2011, elle refait une demande d'asile en Suisse. Durant une année, elle ne reçoit aucun soutien psychothérapeutique malgré sa demande. Les responsables de son foyer d'accueil estiment qu'il ne faut pas psychiatriser les requérants d'asile (sic). Grâce à l'intervention du CSI elle peut consulter un centre de psychiatrie et recevoir une médication adéquate. Comment retrouver l'estime de soi quand on n'est pas reconnu dans sa souffrance?

Précarité de l'avenir
Le CSI fait un recours suite à une réponse négative de l'ODM. Puis une demande de réexamen qui est également rejetée. Albina n'imagine pas possible de retourner sur les lieux du traumatisme. Elle envisage le suicide comme seule porte de sortie.
L'insécurité qui résulte de la précarité de sa situation peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives (selon la définition susmentionnée).

Précarité de l'expulsion
Dans sa décision finale, le Tribunal fédéral administratif mentionne néanmoins que son expulsion doit se faire avec précaution: «Les autorités chargées de l'exécution du renvoi doivent prévoir un accompagnement par une personne ayant une formation médicale adéquate pour tout le voyage du retour, s'il résulte d'un examen médical avant le départ qu'un tel accompagnement est nécessaire… parce qu'il faudrait toujours prendre très au sérieux les menaces de suicide émises par la recourante.»
Non seulement il n'y a pas eu d'examen médical avant l'expulsion, ni d'accompagnement, mais ce qu'Albina craignait le plus est arrivé: six policiers surviennent en pleine nuit, elle est enfermée dans un véhicule et mise sur un vol pour le Kosovo. Comment se reconstruire et se projeter dans l'avenir quand on rejoue le traumatisme initial?

Précarité du retour
Elle passe maintenant quelques nuits chez une amie, une cousine ou une nièce. Elle est anéantie, elle n'a plus de médicaments, pas d'argent, pas d'assistance… La précarité tout au long de son parcours a fait son office d'arme de destruction massive. Je suis très inquiète quant à la suite de la vie d'Albina. Je pars au Kosovo dans quelques jours, lui apporter toute mon affection et les médicaments dont elle a besoin.

Post scriptum
Je reviens de quatre jours passés à Pristina, où j'ai pu observer la situation précaire du pays. Une vague de criminalité déferle sur le Kosovo, soutenue par les fonctionnaires corrompus, empêchant le fonctionnement d'un Etat de droit et contribuant à l'effondrement de l'économie. Impossible de trouver du travail sans «payer» et se faire «recommander».
Albina a trouvé refuge dans l'appartement de son neveu étudiant. Appartement sans chauffage, l'eau et l'électricité sont coupées durant la nuit et parfois la journée. Elle ne sort pas, elle a peur des regards sur elle, femme non mariée, déshonorée.
Elle tente désespérément de trouver un sens à ce qui lui est arrivé. Albina ne voit qu'une seule issue à sa «non-vie»…

CENTRE SUISSES-IMMIGRES

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des migrants?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial?
- Que faire lorsque l'ODM refuse une demande d'asile…

Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse:

- Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h;
- Mercredi de 18 h à 21 h

Accompagnement Mère-Enfant: informations les **lundi et mardi** auprès du CSI

Atelier informatique: un cours informatique est donné à Martigny et à Sion

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose tout au long de l'année, des cours de français gratuits. Ils s'adressent à toute personne, quel que soit son niveau de connaissance de la langue ou de l'écriture.
Ces cours ont lieu du lundi au vendredi le matin et l'après-midi. Les cours du mercredi soir s'adressent en priorité à des personnes qui travaillent.
Appui: les jeunes en formation peuvent bénéficier, sur demande, de cours d'appui, le mercredi après-midi.
Informations auprès du CSI: tél. 027 323 12 16

Cours Information: «Le quotidien en Suisse», mode d'emploi...

Art-Thérapie: Atelier qui utilise des techniques artistiques pour permettre l'expression de sentiments, d'émotions.

Je souhaite devenir membre du Centre Suisses-Immigrés

Nom: ……

Prénom: ……

Adresse: ……

NP: …… Localité: ……

Adresse e-mail: ……

La cotisation annuelle est de Fr. 50.-- Pour vos dons: CCP 19 - 14927 - 3